



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8798^e séance

Mercredi 16 juin 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jürgenson	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger	M. Abarry
	Norvège	M ^{me} Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Laouani
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507

Méthodes de travail du Conseil de sécurité

Lettre datée du 2 juin 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Estonie et la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/527)

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2021/572) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Hommage à la mémoire du professeur Edward Luck et de l'Ambassadeur Kenzo Oshima, du Japon

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aborder la question inscrite à notre ordre du jour, il n'est que juste que nous rendions hommage au professeur Edward Luck et à l'Ambassadeur Kenzo Oshima, du Japon, qui nous ont tous deux quittés depuis la tenue du dernier débat du Conseil de sécurité consacré à ce sujet (voir S/2020/418). Ces deux hommes éminents ont beaucoup contribué à l'examen et à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, le professeur Luck grâce aux discussions dynamiques qu'il a organisées dans le cadre des ateliers et des rapports annuels « Être directement opérationnel », et l'Ambassadeur Oshima qui a joué un rôle important dans la revitalisation du Groupe de travail informel du Conseil sur la documentation et les autres questions de procédure, laquelle a abouti à l'adoption, en 2006, du premier document complet sur la question, la Note 507 (S/2006/507). Tous deux seront regrettés par les membres du Conseil de sécurité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507

Méthodes de travail du Conseil de sécurité

Lettre datée du 2 juin 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Estonie et la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/527)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Loraine Sievers, coautrice de la quatrième édition de l'ouvrage *The Procedure of the UN Security Council* (La procédure du Conseil de sécurité de l'ONU), et M^{me} Karin Landgren, Directrice exécutive de l'organisation Security Council Report.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/527, qui contient le texte d'une lettre datée du 2 juin 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Estonie et la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M^{me} Sievers, de M^{me} Landgren et de l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice King.

M^{me} King (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil de sécurité en tant que Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Mais avant de poursuivre, je voudrais à mon tour rendre hommage au professeur Edward Luck et à l'Ambassadeur Kenzo Oshima, du Japon, qui ont tous deux beaucoup contribué aux méthodes de travail du Conseil de sécurité et qui ne sont plus parmi nous.

Voilà plus d'un an, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) provoquait toute une série de graves perturbations dans le mode de fonctionnement, pourtant solidement établi, du Conseil de sécurité. Si le caractère central du mandat du Conseil n'a en rien changé, notre capacité à nous en acquitter a été remise en cause. Non seulement nous n'avons pas pu nous réunir en personne, mais nos interactions avec l'ensemble des Membres de l'ONU ont également été entravées. Le Conseil de sécurité a été contraint d'envisager et d'adopter un nouveau mode de fonctionnement pour assurer la continuité de ses activités, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

Par une série de lettres, à commencer par celle de la présidence chinoise en mars 2020 (S/2020/253) sur laquelle les présidences suivantes se sont appuyées, le Conseil de sécurité a adapté ses méthodes de travail aux circonstances afin d'assurer son bon fonctionnement. Plus d'un an après la déclaration de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé, le Conseil de sécurité continue de se réunir sans interruption, en présentiel et par visioconférence, pour négocier et adopter des résolutions, veiller à ce que les mandats soient renouvelés en temps voulu et poursuivre le

dialogue avec les autres organes de l'ONU et avec l'ensemble des Membres de l'Organisation, notamment par le biais de la réunion d'information mensuelle consacrée au programme de travail ainsi que des séances récapitulatives. Il a en outre intégré le multilinguisme dans ses visioconférences publiques. Si certaines questions restent en suspens, le Conseil de sécurité a pu assurer la continuité de son fonctionnement, dans un souci de transparence, d'efficacité et d'efficacités.

Les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous avons travaillé pendant la majeure partie de l'année écoulée montrent bien que le Conseil de sécurité doit rester agile et réactif à toutes les situations susceptibles de perturber son fonctionnement. Le débat public sur les méthodes de travail qui s'est tenu en 2020 (voir S/2020/418) avait pour thème « Assurer la transparence, l'efficacité et l'efficacités des travaux du Conseil de sécurité ». Tout en soulignant l'importance de ces éléments, le concept d'« agilité » a été introduit comme étant tout aussi essentiel aux travaux du Conseil. Les déclarations et autres soumissions réunies dans le résumé analytique qui a fait suite à la visioconférence contenaient un certain nombre de propositions et de points de vue liés à la question des méthodes de travail du Conseil. Dans ce contexte, les Membres de l'ONU ont examiné les pratiques temporaires introduites pendant la pandémie qui peuvent être transposées dans le fonctionnement ordinaire du Conseil pour renforcer son efficacité. Cette année, il est particulièrement approprié que le présent débat public ait pour thème « Agilité et innovation : les leçons de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ». Ce thème peut être considéré comme faisant suite au débat public de l'année dernière, puisqu'il vise à faire le bilan du chemin parcouru et nous incite à penser à l'avenir.

À cette fin, le Groupe de travail informel reste un cadre crucial au sein duquel nous sommes en mesure d'évaluer et d'améliorer nos méthodes de travail. En conséquence, le Groupe de travail a continué de se réunir, virtuellement, environ toutes les cinq semaines. Au titre du point de l'ordre du jour permanent, "Implementation of the note by the President of the Security Council (S/2017/507) : Reflections from past presidencies and proposals for future action" (Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 : réflexions engagées par les présidences antérieures et propositions d'action), les présidences ont eu l'occasion de réfléchir aux méthodes de travail du Conseil au cours de leurs mois respectifs, et d'évaluer certaines des

meilleures pratiques, les difficultés qui se présentent et les domaines dans lesquels il faut envisager d'aller de l'avant. Ce point de l'ordre du jour facilite la réflexion sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, ainsi que sur la note du Président parue sous la cote S/2017/507, laquelle contient de nombreuses dispositions utiles qui sont parfois négligées. Pour garantir notre fonctionnement efficace, efficient et transparent, dans des circonstances tant ordinaires qu'extraordinaires, nous devons continuer d'appliquer toutes les dispositions contenues dans la note du Président parue sous la cote S/2017/507 et toutes les notes adoptées par la suite.

Qu'il me soit permis de rappeler les remarques faites par Edward Luck lors du débat public de l'année dernière, lorsqu'il a souligné qu'il faudra néanmoins déterminer si ces mesures sont appliquées pleinement et fidèlement pour avoir une idée précise de notre réussite. Il convient également de noter que le Groupe de travail informel étudie la pratique et les procédures appliquées concernant la diffusion des communications à examiner par le Conseil de sécurité afin de promouvoir la transparence et de renforcer son efficacité.

Petit à petit, le Conseil de sécurité a procédé à son retour très attendu en salle du Conseil, en reprenant les séances en présentiel dans la salle du Conseil économique et social, sous la présidence allemande, en juillet 2020, et dans la salle du Conseil de sécurité, sous la présidence russe, en octobre 2020. Le Conseil a tenu un mélange de visioconférences et de séances en présentiel, et la majorité des séances d'informations et des consultations de ces dernières semaines ont été convoquées dans ce dernier format. Ce mois-ci, la majorité des séances devraient avoir lieu dans cette salle. À cet égard, le présent débat public donne l'occasion au Conseil de sécurité d'écouter les commentaires de l'ensemble des Membres concernant les accomplissements du Conseil, ainsi que leurs suggestions pour continuer d'améliorer ses méthodes de travail. Ce dialogue tombe à point nommé, au moment où nous reprenons un fonctionnement ordinaire.

Les difficultés et contraintes imprévues qu'a fait surgir la COVID-19 nous donnent matière à réflexion s'agissant d'éventuelles circonstances extraordinaires à venir, concernant par exemple le statut de nos visioconférences, la manière dont il est possible de mieux faciliter la participation constructive de l'ensemble des Membres aux dites visioconférences, la manière d'assurer le multilinguisme pendant les visioconférences et de produire des comptes rendus complets de ces

réunions, ou encore les modalités d'un vote de procédure dans les cas où les réunions en présentiel ne peuvent avoir lieu. Cela étant, la pandémie nous a également fourni des moyens nouveaux et novateurs de préserver notre fonctionnement en continu, notamment grâce à l'utilisation de la technologie. Je saisis cette occasion pour reconnaître et souligner la position générale selon laquelle la technologie moderne ne pourra jamais remplacer une communication interactive et les échanges de qualité entre les membres du Conseil réunis en présentiel, y compris dans le cadre des discussions précieuses qui ont lieu en marge des séances normales du Conseil.

Les méthodes de travail restent le socle sur lequel le Conseil de sécurité s'appuie pour s'acquitter efficacement de son mandat. Malgré de formidables défis, le processus qui nous permet d'améliorer nos méthodes de travail et de les adapter aux circonstances en place ne doit pas s'affaiblir. J'attends avec intérêt les propositions des Membres de l'ONU tandis que nous nous efforçons d'améliorer et de préserver l'efficacité, l'efficacité et la transparence du Conseil, ainsi que sa préparation et son agilité. Je ne doute pas qu'il s'agisse d'un effort collectif auquel nous sommes tous attachés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice King de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Sievers.

M^{me} Sievers (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissante d'avoir été invitée à présenter un exposé au débat public de ce jour. Et je tiens à me faire l'écho du Président du Conseil de sécurité et de la Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour rendre hommage à Edward Luck et à l'Ambassadeur Kenzo Oshima, qui ont chacun apporté une contribution exceptionnelle aux travaux du Conseil de sécurité et qui étaient des personnes merveilleuses.

Le thème du débat public de cette année est bien choisi. Au cours de cette phase de transition, il est important d'évaluer la manière dont le Conseil de sécurité a répondu aux défis créés par les restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), non seulement pour discerner les meilleures pratiques à appliquer dans les situations futures, mais aussi pour identifier les méthodes de travail utilisées durant la pandémie et qui mériteraient d'être appliquées à des temps plus normaux.

L'Ambassadrice King vient de présenter un exposé éclairant sur la manière dont le Conseil a abordé la continuité des opérations pendant la pandémie de COVID-19. L'an dernier, la question la plus pressante pour le Conseil était de savoir comment adopter des résolutions. Le Conseil a été obligé d'abandonner les séances en présentiel à compter du 12 mars 2020, or deux mandats devaient être renouvelés avant la fin du même mois.

Le Conseil se heurtait à une difficulté particulière : alors que, selon la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale sont des recommandations, les résolutions du Conseil de sécurité sont, en fonction de leur formulation, des décisions contraignantes. Il faudrait donc qu'une solution de substitution à un vote en présentiel résiste à un examen juridique rigoureux.

Par conséquent, il était impératif qu'avant la fin du mois de mars 2020, le Conseil s'accorde sur une procédure de vote par écrit, énoncée dans une lettre du Président du Conseil de sécurité (S/2020/253). Il est possible que cette procédure ait pris un temps excessif, qu'elle ait été indûment compliquée, et qu'elle puisse être peaufinée. Mais le plus important, c'est qu'elle ait satisfait aux exigences incontournables de légalité et de vérifiabilité.

Les méthodes de travail du Conseil pendant la pandémie font désormais l'objet de 16 lettres de la présidence du Conseil de sécurité. Certaines ont repris ce qui avait été convenu précédemment, tandis que d'autres intègrent de nouveaux éléments, notamment l'évolution des pratiques en matière de visioconférence. La question est donc maintenant de savoir si le Conseil doit consolider ces méthodes de travail pour en faire une référence pour l'avenir. Plusieurs options se présentent.

La première consisterait en une note de la présidence du Conseil de sécurité qui présente dans un document unique les éléments les plus actualisés des précédentes lettres de la présidence.

Une deuxième option serait d'adopter des notes de la présidence distinctes sur les diverses méthodes de travail qui s'appliqueraient en période de restriction et en conditions normales.

Une troisième option pourrait consister à suivre le modèle des lignes directrices établies par Nugroho Wisnumurti en 1996 ou de la lettre de Koro Bessho publiée sous la cote S/2017/93 en 2017. Dans les deux cas, un représentant au Conseil de sécurité a rédigé, à titre

individuel, un document de référence sur le processus de nomination du Secrétaire général.

Une quatrième option pourrait consister en une note d'information du Secrétariat, similaire à celle sur les réunions organisées selon la formule Arria, et qui – avec l'accord du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure – serait lue en séance officielle par la présidence afin d'être intégrée au compte rendu, puis incluse dans les manuels du Conseil de sécurité publiés par le Japon.

Quel que soit le format suivi, si le Conseil convient de créer une archive, il semblerait souhaitable de faire savoir que, bien que les méthodes de travail appliquées durant la pandémie soient le fruit d'un consensus, certains membres du Conseil ont proposé des modalités supplémentaires ou alternatives qui n'ont pas été approuvées, mais qui pourraient mériter d'être étudiées plus avant à l'avenir.

Je souhaite maintenant aborder une question importante liée à la reprise des réunions en présentiel. Le fait est que pour toutes les séances officielles, le règlement intérieur provisoire du Conseil s'applique. Heureusement, en vertu du règlement intérieur, les désaccords sur les questions de procédure peuvent être réglés par des votes de procédure, ce qui n'est pas le cas pour les réunions qui ne sont pas considérées comme officielles – comme par exemple les réunions tenues par visioconférence durant la pandémie de COVID-19 – pour lesquelles virtuellement toutes les décisions ayant trait à la procédure doivent faire l'objet d'un consensus, ce qui a parfois provoqué des retards, voire des blocages.

Le fait de devoir se passer du règlement intérieur pendant tant de mois en a donné une nouvelle appréciation aux membres du Conseil. Néanmoins, au cours des dernières années, le règlement intérieur a fait l'objet d'une certaine incompréhension parce que le mot « provisoire » a été maintenu dans son intitulé. Je saisis cette occasion pour clarifier cette question.

Cette incompréhension est liée au fait que l'on attache à « provisoire » le sens de « projet » pour conclure que ce règlement n'a jamais été adopté, mais qu'il s'agit plutôt de vagues directives que les membres du Conseil peuvent mettre de côté avec désinvolture quand bon leur semble. Cette supposition a causé des préjudices inutiles à la réputation du Conseil.

Il n'est pas vrai que le règlement intérieur n'a jamais été adopté. Il l'a été initialement à la première

séance du Conseil de sécurité, afin que celui-ci puisse se mettre au travail. Ensuite, d'avril à juin 1946, le Conseil a adopté des révisions et le règlement intérieur a été considéré comme suffisamment abouti pour être publié sous la cote « S/96 », qui est toujours utilisée aujourd'hui pour le document S/96/Rev.7. Selon les principaux traités juridiques sur la Charte des Nations Unies, le règlement intérieur du Conseil a donc le même statut juridique que celui de l'Assemblée générale et des autres organes principaux de l'ONU.

La question est donc de savoir pourquoi le mot « provisoire » reste dans l'intitulé alors que ce mot a été retiré des règlements des autres organes principaux après leur adoption. La raison en est que le Conseil est resté bloqué sur une question à laquelle n'ont pas été confrontés les autres organes principaux – les dispositions de vote uniques énoncées pour le Conseil à l'Article 27 de la Charte. Du fait des tensions liées à la guerre froide, les membres du Conseil n'ont pu déterminer à quel point la procédure de vote devait être explicitée dans son règlement. C'est pour cette raison qu'au moment de la publication du règlement intérieur, le mot « provisoire » a été maintenu. Ce n'était qu'un simple signal politique indiquant que même si le Conseil avait adopté un règlement intérieur, il prévoyait de réexaminer les questions en suspens liées au vote.

Lorsque sont arrivées les années 50, ces questions avaient été réglées dans la pratique au cas par cas. Mais le mot « provisoire » est resté dans l'intitulé et au fil des ans, le fait que le règlement intérieur ait été adopté en 1946 a commencé à être oublié par de nombreuses personnes.

Bien sûr, l'incompréhension liée au statut juridique du règlement intérieur pourrait être éliminée si le Conseil décidait de retirer le mot « provisoire » de l'intitulé. Toutefois, rouvrir le règlement intérieur à la discussion pour ce faire relancerait certainement le débat sur certaines dispositions qui sont devenues démodées au fil des ans. Il faudrait pour cela se lancer dans un examen approfondi et potentiellement contentieux. C'est pourquoi, alors que jusqu'en 1982 sept amendements avaient été adoptés dans des résolutions et incorporés directement au règlement intérieur, en 1993 et 2019, le Conseil n'a pu adopter des amendements qu'au moyen de notes présidentielles, et ces changements ne sont toujours pas reflétés dans le règlement intérieur.

Si je pense que pour beaucoup, une mise à jour du règlement intérieur serait bienvenue, compte tenu du nombre de questions de fond contentieuses dont est

actuellement saisi le Conseil, je ne suis pas certaine qu'une tentative de révision du règlement intérieur serait la meilleure chose à faire en ce moment. Dans l'attente d'un tel exercice, cependant, le fait rassurant est que les règles qui ont besoin d'être modernisées concernent principalement la documentation.

J'ai donné une longue explication, mais il me semblait important de confirmer que le règlement intérieur qui régit la conduite des séances officielles – celui qui est le plus important pour les membres du Conseil alors qu'ils reprennent les réunions en personne – est valable. Il peut être appliqué et sollicité dans sa forme actuelle.

Enfin, l'Assemblée générale a examiné le rapport annuel du Conseil pour 2020 (A/75/2) le 11 juin. Un certain nombre de critiques ont porté sur l'accès réduit des États non membres du Conseil de sécurité durant la période d'application de ses méthodes de travail provisoires. Pourtant, un respect généralisé a été manifesté pour l'agilité avec laquelle le Conseil a garanti la continuité de ses activités durant la pandémie. Je partage ce respect et j'attends avec intérêt de voir comment le Conseil appliquera les enseignements retenus durant la prochaine phase de ses travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Sievers de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Landgren.

M^{me} Landgren (*parle en anglais*) : C'est pour l'organisation Security Council Report un privilège que d'être invitée à présenter un exposé au Conseil de sécurité. Son but est de contribuer de manière éclairée et impartiale à l'efficacité, à la transparence et à la responsabilité du Conseil.

Je tiens à saluer le travail qu'accomplit l'Ambassadrice Rhonda King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, en tant que Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que le rôle de l'Estonie en tant que Vice-Présidente. Je souhaite également rendre hommage à Loraine Sievers, co-auteurice de la quatrième édition de l'ouvrage *The Procedure of the UN Security Council* (La procédure du Conseil de sécurité de l'ONU).

Je suis particulièrement heureuse d'être présente dans la salle du Conseil de sécurité durant une semaine où toutes les séances du Conseil et de ses organes subsidiaires, à une exception près, se tiendront en personne pour la première fois depuis la mi-mars 2020. Ce mois-là, confronté à la montée de la pandémie

et à son impact brutal sur la ville de New York, le Conseil de sécurité a pris la décision d'adopter des méthodes de travail provisoires. Ce faisant, il a été fidèle à l'Article 28 de la Charte des Nations Unies et a rapidement recommencé à organiser des réunions en continu – devenant le premier organe principal, hormis le Secrétariat, à reprendre ses activités.

L'accord rapide auquel le Conseil de sécurité est parvenu concernant ses nouvelles méthodes de travail a été historique. Ces arrangements innovants ont été mis à l'épreuve 15 mois durant. Les membres ont réalisé que les réunions organisées par visioconférence pouvaient faire gagner énormément de temps. Davantage de ministres et de chefs d'État participent aux débats publics du Conseil et les président. Les réunions des organes subsidiaires ne sont jamais tributaires de l'absence de salles de réunion. Les programmes quotidiens et les projets de résolution sont maintenant distribués virtuellement, ce qui est un bon exemple d'action écologique. Les plateformes digitales ont réellement montré leur importance au Conseil.

Dans le même temps, les restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) ont frappé au cœur de la diplomatie internationale, privant les membres du Conseil de négociations en face à face et d'une myriade d'occasions informelles de rechercher des moyens d'aller de l'avant, lorsque les relations personnelles s'approfondissent et les liens de confiance se développent. La meilleure pratique du nouveau Conseil pourraient être des méthodes de travail hybrides qui reposent sur un équilibre entre le travail à distance et en personne.

À la fin de mars 2020, l'organisation Security Council Report a remarqué que si de nombreuses difficultés techniques avaient progressivement été résolues, quelques problèmes de procédure fondamentaux étaient apparus. Le principal consistait à déterminer si les réunions par visioconférence seraient considérées comme des séances officielles du Conseil. Si elles n'étaient pas considérées comme officielles, a demandé l'organisation Security Council Report, comment le Conseil s'acquitterait-il de certaines tâches essentielles, telles que l'adoption de résolutions pour renouveler des mandats arrivant à expiration ?

Le Conseil a rapidement trouvé des moyens de s'acquitter de ses tâches essentielles. Il a renouvelé les mandats des missions et les sanctions, et a même créé une nouvelle opération de paix, tout en organisant des réunions d'information et des débats sur les questions

inscrites à son ordre du jour. Les visioconférences ont rendu tout cela possible et lui ont parfois facilité la tâche. Au cours de l'année écoulée, le nombre de problèmes techniques rencontrés durant les visioconférences du Conseil a diminué et les utilisateurs sont devenus plus performants. Le risque de sécurité perçu sur les plateformes numériques utilisées par le Conseil mériterait d'être réévalué.

Les innovations du Conseil ont-elles d'une manière ou d'une autre limité sa capacité à s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ? Durant ces 15 mois, le Conseil n'a ajouté aucune question à son ordre du jour. La décision de qualifier les visioconférences de réunions informelles a peut-être imposé des contraintes imprévues aux procédures du Conseil. Le vote sur les résolutions, qui est une caractéristique des séances officielles, a été alourdi par une procédure écrite. Les explications de vote orales qui les accompagnaient et qui concourent à la transparence du Conseil ont été éliminées. Les consultations à huis clos, qui doivent permettre des discussions franches et éviter les déclarations préparées, semblent, en général, avoir pris un caractère plus formel, et l'utilisation d'éléments de presse visant à tenir le public informé, qui avait bien démarré en mars 2020, semble moins fréquente. Les votes de procédure, qui exigent une séance officielle, n'ont pas été tenus pendant les visioconférences. Les membres du Conseil pourraient peut-être réfléchir sérieusement aux moyens de permettre les votes de procédure et de traiter les réunions par visioconférence comme des séances officielles.

En mars 2020, les lettres mensuelles de la présidence sont devenues le vecteur de communication des méthodes de travail provisoires convenues par le Conseil. Ces lettres, qui constituent en soi un nouvel outil, reflètent le rôle essentiel que la présidence du Conseil peut jouer dans l'élaboration de meilleures méthodes de travail.

Alors que les séances en présentiel et les voyages reprennent, rien ne sera peut-être plus urgent que d'être en prise directe avec les opérations de paix et d'autres situations préoccupantes. Vingt mois se sont écoulés depuis la dernière mission du Conseil sur le terrain. Certains membres élus sont sur le point d'entamer le dernier trimestre de leur mandat au Conseil sans avoir jamais bénéficié d'une telle visite. Or, les visites sur le terrain, lorsqu'elles sont bien conçues, peuvent permettre aux membres du Conseil de mieux appréhender les

réalités du terrain, les effets de leurs décisions et les défis liés à la mise en œuvre des mandats, ce qui est particulièrement important maintenant que l'ONU cherche à renforcer l'efficacité de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Le Conseil pourrait, toutefois, mieux tirer parti de ses visites sur le terrain. Il pourrait envisager, dans la mesure du possible, de consolider son programme de voyages et celui des chefs des comités de sanctions, d'autres organes subsidiaires et de la Commission de consolidation de la paix afin d'en renforcer la cohérence et l'efficacité. Un regard neuf pourrait également être porté sur la nécessité d'organiser des missions de visite impliquant l'ensemble du Conseil. Celles-ci tendent à être extrêmement coûteuses, mais aussi de courte durée, avec des programmes chargés. À la fin de l'année dernière, durant l'atelier « Être directement opérationnel », l'un des intervenants a indiqué que les membres du Conseil qui participaient à ces visites « avaient tendance à être emmenés directement de l'aéroport à des salles de conférence, puis retournaient à l'aéroport, sans avoir vu véritablement la situation sur le terrain ».

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a déployé avec succès des mini-missions composées d'un petit groupe de ses membres. La plus récente remonte à novembre 2012, lorsque six membres élus du Conseil se sont rendus au Timor-Leste juste avant la fermeture de l'opération des Nations Unies dans le pays, passant quatre jours sur place. Ce temps supplémentaire passé sur le terrain peut élargir le champ des possibilités pour une diplomatie efficace. Ne serait-il pas utile d'envisager cette option aujourd'hui, par exemple dans le cadre de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, une nouvelle mission, et peut-être pour des visites dans une poignée de situations qui ne figurent pas à l'ordre du jour du Conseil ? Les membres du Conseil restés à New York pourraient, à un moment donné, se joindre virtuellement à ces missions par visioconférence. Il est aussi arrivé que le Conseil demande à l'un de ses membres d'effectuer un voyage en son nom. Cela a été le cas, lorsque feu l'Ambassadeur Kenzo Oshima, du Japon, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, s'était rendu en Éthiopie et en Érythrée en novembre 2005.

Le Conseil a prouvé qu'il pouvait utiliser le règlement intérieur provisoire et la Charte des Nations Unies pour être innovant et efficace. Cette utilisation active des outils existants et l'élaboration rapide de

nouveaux outils ne doivent pas cesser avec le reflux de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Alors que le Conseil revient aux séances en présentiel, il est important de préserver la souplesse dont l'institution et ses membres ont fait preuve pendant la période de COVID-19. Le Conseil peut maintenir les bonnes pratiques existantes, ressusciter d'anciennes initiatives intéressantes et continuer à innover.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Landgren de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie l'Estonie d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui. Nous remercions de leurs exposés l'Ambassadrice King, Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que M^{me} Sievers et M^{me} Landgren.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Alors que de nouveaux défis et de nouvelles menaces ne cessent de se présenter, le Conseil de sécurité doit continuer d'améliorer ses méthodes de travail, garantir l'équité et la justice, incarner l'ouverture et l'inclusion, renforcer plus encore son efficacité et son efficacité et mieux remplir les fonctions essentielles qui lui sont confiées par la Charte des Nations Unies.

Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil a mis au point des méthodes de travail provisoires, surmonté de nombreuses difficultés et de nombreux inconvénients et assuré la continuité de ses activités. Un retour sur l'année écoulée doit nous permettre de dresser le bilan de nos expériences et de nos bonnes pratiques. Nous devons également recenser les déficiences, nous concentrer sur les tâches et les défis qui attendent le Conseil et améliorer activement ses méthodes de travail.

À la lumière des enseignements que nous avons tirés de notre présidence du Conseil en mars 2020 et mai 2021, je voudrais recommander ce qui suit.

Premièrement, nous soulignons que le Conseil de sécurité doit maintenir son unité, y compris dans le cadre de la prise de décisions. Face à des défis mondiaux de plus en plus complexes et redoutables, le Conseil doit plus que jamais pratiquer et défendre le

vrai multilatéralisme, qui consiste à traiter les affaires internationales de manière concertée. Les membres du Conseil doivent veiller à préserver l'unité du Conseil, se respecter les uns les autres, participer aux consultations sur un pied d'égalité, renforcer la confiance mutuelle et consolider le consensus. L'unité entre les 15 membres du Conseil est une démonstration de pouvoir et de force, et constitue la source de son autorité. Nous devons dûment améliorer la communication, tenir compte des préoccupations des uns et des autres et privilégier la prise de décision par consensus. Nous devons, en particulier, gérer correctement les divergences de vues et éviter de recourir à un vote chaque fois qu'un désaccord survient.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit se concentrer sur ses tâches et mettre en évidence les priorités. Aujourd'hui, le monde est confronté à une myriade de problèmes et de défis. Le Conseil ne peut pas être partout : c'est impossible et même intenable. Il doit rester concentré sur le règlement des grands problèmes urgents qui touchent la paix et la sécurité internationales. Or, ces dernières années, le nombre de questions abordées au Conseil n'a cessé d'augmenter, ce qui est une véritable source d'inquiétude. Le Conseil doit maintenir la continuité de ses priorités de travail et faire preuve de prudence à l'heure d'introduire de nouveaux sujets à examiner. Lorsqu'il s'agit de questions transversales, le Conseil doit améliorer la communication et la coordination avec l'Assemblée générale et les autres organes afin d'éviter d'élargir son champ d'examen, ce qui entraînerait une duplication des efforts et pourrait empiéter sur les compétences de l'Assemblée.

Troisièmement, la communication, l'ouverture et la transparence doivent être étendues. Le Conseil de sécurité exerce ses fonctions au nom de tous les États Membres. Lorsqu'il aborde les questions relatives à des zones de tension, il doit tenir compte de l'avis de l'ensemble des Membres, notamment des pays concernés, des pays de la région et des organisations régionales. Leurs avantages singuliers doivent être pleinement exploités. Le Conseil doit faire preuve de souplesse et de créativité lorsqu'il organise des visites sur le terrain et des dialogues informels autour des questions pertinentes, et faire bon usage du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et d'autres mécanismes, tels que les réunions avec les pays fournisseurs de contingents. En outre, le Conseil doit examiner et prendre en compte les vues de toutes les parties, notamment celles des pays fournisseurs de contingents pour ce qui est de formuler les mandats de

maintien de la paix et d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Au cours de sa présidence en mai, la Chine a procédé à de nombreuses consultations et écouté les commentaires et suggestions des pays concernés et des organisations régionales sur les questions brûlantes. Nous avons communiqué et coordonné avec les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec le Secrétaire général, ce qui a donné de bons résultats. Nous sommes favorables à ce que le Conseil renforce ses échanges avec la Commission de consolidation de la paix afin de tirer parti de son rôle positif.

Le Conseil doit être attentif à la fois à l'efficacité et à la transparence et trouver un équilibre entre les séances publiques et privées. La Chine est favorable à ce que le Conseil intensifie sa communication avec les médias, mais les documents du Conseil faisant l'objet de consultations doivent rester confidentiels afin d'éviter les fuites et de ne pas compromettre le travail et les efforts visant à forger un consensus.

Quatrièmement, nous devons améliorer nos mécanismes et adopter l'équité. Le Conseil doit être pragmatique et efficient et optimiser en permanence ses mécanismes de travail. Vendredi dernier, l'Assemblée générale a procédé à l'élection des nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité. La Chine est favorable à la notion d'aider les membres nouvellement élus à s'acquitter de leurs fonctions et, avec l'assistance du Secrétariat, d'aider à renforcer leurs capacités, notamment en aidant les membres élus à se familiariser au préalable avec les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires.

L'attribution des responsabilités de rédaction doit être plus rationnelle et refléter la répartition des efforts et la participation collective. La Chine est favorable à ce que plusieurs membres du Conseil fassent office de co-rédacteurs et encourage les membres qui ne sont pas rédacteurs à contribuer activement à la rédaction des documents.

La présidence tournante du Conseil a un rôle particulier à jouer. Il convient de renforcer la coordination entre les présidences sortante et entrante, afin de maintenir la cohérence et l'homogénéité des priorités de travail.

Cinquièmement, nous devons nous montrer créatifs, souples et plus agiles. La maladie à coronavirus (COVID-19) a lancé un défi sans précédent aux travaux

du Conseil. En mars 2020, le Conseil a défié tous les pronostics en explorant un ensemble de modalités d'urgence comprenant nombre de pratiques inédites pour ses travaux. Ces pratiques ont enrichi les méthodes de travail du Conseil. Les bonnes pratiques doivent être maintenues et poursuivies, ce qui aiderait le Conseil à faire face à de futures situations d'urgence. Des améliorations sont toujours possibles, notamment en ce qui concerne la stabilité des visioconférences et la qualité des plateformes d'interprétation simultanée à distance, mais il est vrai que le mode opératoire prévu pour les situations d'urgence n'est qu'une mesure provisoire, et non une solution à long terme ; il ne saurait remplacer nos modalités de travail habituelles.

Nous sommes heureux de constater que, depuis la fin du mois de mai, le Conseil a progressivement repris ses séances en présentiel. Compte tenu du risque persistant d'infection, le Conseil doit continuer, lors de la prochaine étape, à maintenir des mesures rigoureuses de prévention de la pandémie, à suivre des processus décisionnels démocratiques et fondés sur la science et à prendre des dispositions judicieuses pour les séances en présentiel.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil est un travail permanent. La Chine est prête à travailler avec les autres membres du Conseil pour faire le point en continu, réaliser des progrès constants et continuer d'améliorer les méthodes de travail du Conseil afin de lui permettre de mieux remplir ses fonctions. Nous sommes également favorables à ce que le Groupe de travail informel continue de jouer un rôle de premier plan à cet égard.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à l'hommage rendu par l'Ambassadrice Inga Rhonda King à Edward Luck et à Kenzo Oshima pour leurs contributions aux méthodes de travail du Conseil de sécurité.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité : Estonie, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie et Viet Nam.

Qu'il me soit permis de remercier la présidence estonienne d'avoir convoqué la séance de ce jour et d'avoir invité les autres Membres de l'ONU à y participer par écrit. Cette procédure est malheureusement nécessaire en cette période où nous devons toujours faire preuve d'une grande prudence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous remercions de leurs exposés éclairants l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ; M^{me} Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report ; et M^{me} Loraine Sievers, co-auteurice de la quatrième édition de l'ouvrage *The Procedure of the UN Security Council* (La procédure du Conseil de sécurité de l'ONU).

Lorsque la pandémie a frappé l'année dernière, personne n'avait la moindre idée du chemin qu'elle allait nous faire parcourir, car nous n'y étions pas préparés. Nous devons féliciter le Conseil d'avoir réagi rapidement pour formuler des méthodes de travail liées à la COVID-19 afin de s'adapter à la situation et d'assurer la continuité de ses opérations. Il est important que nous réfléchissions à ces méthodes de travail et que nous formalisions celles qui peuvent continuer à améliorer les travaux du Conseil.

L'agilité a pris une place importante dans nos travaux car elle est un élément critique pour le bon fonctionnement du Conseil, en particulier durant cette saison extraordinaire. Les effets de la pandémie ne doivent pas obérer la valeur accordée à la transparence, à la responsabilisation, à l'efficacité et à l'établissement de passerelles efficaces entre le Conseil et les autres organes et organismes des Nations Unies. En réalité, la pandémie a clairement exigé que nous fassions délibérément une pause, que nous nous retournions vers le passé et que nous envisagions la meilleure manière d'aller de l'avant, en veillant à ce que le travail accompli durant cette période – et les enseignements tirés – ne soient pas oubliés par l'histoire.

Au contraire, les travaux du Conseil doivent être enregistrés pour la postérité, afin que cette saison sans précédent puisse également servir à améliorer le fonctionnement du Conseil. C'est pourquoi, au sortir de la pandémie, nous devons nous tourner vers l'avenir et convenir de méthodes de travail à même de résister aux pandémies et à toute autre perturbation majeure du fonctionnement normal du Conseil.

Nous pouvons commencer par convenir que les réunions par visioconférence doivent être considérées comme des séances officielles du Conseil, pour lesquelles le même règlement intérieur provisoire s'applique, ce qui permettrait la participation des États non membres, le vote en temps réel sur les questions de procédure et de fond, la prise en compte intégrale

du multilinguisme et la tenue des procès-verbaux correspondants, plutôt que d'élaborer de nouveau des mesures temporaires spéciales. Dans un premier temps, nous entendons continuer de contribuer activement, en notre qualité de membres non permanents, aux travaux du Groupe de travail informel que préside Saint-Vincent-et-les Grenadines, afin d'arrêter le texte final des huit projets de note actuellement en discussion.

À mesure que nous adaptons à cette nouvelle réalité, la manière dont le Conseil allait continuer de s'acquitter de son mandat a fait l'objet d'un surcroît d'attention. Cela a entraîné des appels à une plus grande transparence de la part du Conseil, notamment en tenant davantage de réunions publiques, en permettant une représentation accrue de parties prenantes telles que les femmes, la société civile et les jeunes, entre autres, et en ayant des échanges avec les médias. Cela correspond à l'amélioration progressive des méthodes de travail, à la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 et au règlement intérieur provisoire.

Le Conseil a utilisé de plus en plus fréquemment les visioconférences pour ses réunions et ses consultations. L'un des avantages de travailler dans un format virtuel réside dans la possibilité de s'assurer de la présence d'intervenants représentant un large éventail de parties prenantes du monde entier. Malheureusement, l'année 2020 a vu un recul notable du nombre de femmes intervenant au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

La présidence mensuelle du Conseil a un rôle particulier à jouer pour contribuer à la promotion de la transparence des travaux du Conseil, en nouant des contacts avec l'ensemble des Membres de l'ONU, les médias, la société civile et d'autres parties prenantes, notamment grâce aux séances d'information sur le programme de travail, aux séances de synthèse et à l'élaboration d'évaluations mensuelles. Nous saluons également la pratique croissante des présidences qui prennent publiquement des engagements mensuels au regard de la mise en œuvre de la note 507 et des huit notes connexes de 2019, et nous soulignons leur rôle clef s'agissant d'établir et de mettre à l'essai de nouvelles pratiques pendant leur mandat.

Ce parcours n'a pas été exempt de défis. Toutefois, ces défis ont également présenté des possibilités de taille, qu'il revient au Conseil de saisir. L'un des principaux défis à la continuité des travaux réside dans la capacité technologique du Secrétariat et la volonté politique de

faire en sorte que les débats publics virtuels puissent inclure la participation de l'ensemble des Membres de l'ONU. Les contributions écrites des États non membres du Conseil ne constituent pas un substitut approprié à leur participation à ces débats. Une approche progressive consisterait à envisager la tenue de réunions combinant une participation en personne et une participation virtuelle afin d'attirer un large éventail d'intervenants pour certaines manifestations.

Le Conseil bénéficie considérablement de sa compréhension du contexte physique des conflits ; c'est ce qui rend les visites de terrain si importantes. Cet aspect capital des travaux du Conseil a été fortement entravé par les restrictions imposées à titre de précaution sur les déplacements, du fait de la COVID-19 l'an dernier. Cependant, grâce à la créativité et au progrès techniques, des visites peuvent être effectuées virtuellement, comme nous l'avons déjà constaté. Nous demandons instamment à ce que de telles visites ne soient organisées que lorsqu'il est impossible de se déplacer et aux mêmes intervalles que des visites en personne l'auraient été, et ce pour permettre au Conseil de se montrer plus agile et réactif et de s'acquitter de son mandat de prévention.

Alors que le Conseil fait l'objet d'une attention croissante, nous devons continuer de promouvoir le renforcement de la transparence, de l'efficacité, de l'efficacité, de la démocratie, de l'ouverture et de l'application du principe de responsabilité ainsi qu'un meilleur équilibre. Le Conseil doit parvenir à un équilibre sain entre les séances publiques et privées, à la fois pour améliorer la transparence et la visibilité de ses travaux et pour encourager des débats plus interactifs et la recherche du consensus.

À cet égard, pour promouvoir une participation effective et le multilinguisme, les 10 membres élus recommandent vivement que des efforts soient consentis pour que l'interprétation soit assurée, même durant les séances tenues à huis clos. Nous accueillons également avec satisfaction les efforts entrepris par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour réfléchir à des moyens de renforcer et d'améliorer la pratique et la procédure concernant la diffusion des communications portées à l'attention du Conseil.

Les 10 membres élus du Conseil estiment que la meilleure façon de traduire ces idées dans la réalité est de répartir plus équitablement les tâches entre tous les membres du Conseil dans un esprit de partage des responsabilités. Nous demandons donc instamment à

ce que l'on promeuve la coopération entre les membres élus sortants, actuels et entrants afin de maintenir une continuité essentielle.

Pour veiller à une transition sans heurt entre les membres élus, il faut renforcer les capacités des nouveaux membres dès leur élection. Le renforcement des capacités envisagé supposerait notamment que les présidents des organes subsidiaires aident les membres entrants à mieux comprendre ce qu'implique la présidence d'organes subsidiaires. Il supposerait également de démystifier les arrangements de corédaction et de créer des liens entre les rédacteurs et les corédacteurs.

Pour promouvoir la transparence et une répartition juste et équitable des tâches – notamment la conclusion d'accords de corédaction entre les rédacteurs et des membres élus qui ont une expérience fort utile à mettre à profit –, les dispositions de la note 507 sur la sélection des présidents des organes subsidiaires doivent être mises en œuvre. En particulier, les consultations avec les membres entrants doivent commencer dès que possible après les élections et parallèlement au renforcement des capacités envisagé.

Le processus de sélection doit être mené de manière transparente et permettre la prise en compte des vues des membres entrants au moment de l'attribution des rôles. Les compétences particulières des membres élus doivent constituer un facteur supplémentaire dans le cadre de ce processus. À cet égard, la proposition de consensus par les membres élus doit être respectée. Pour promouvoir l'efficacité et une transition sans heurt, le processus de sélection doit se dérouler rapidement pour permettre aux membres entrants, durant la période d'observation qui commence le 1^{er} octobre, de suivre étroitement et de mieux comprendre les travaux des organes subsidiaires qu'ils seront amenés à présider.

Les sanctions ciblées sont un outil important en vue de lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales et sont donc indispensables à l'exécution du mandat du Conseil. Les 10 membres élus soulignent l'importance de la responsabilité et de la transparence des travaux des comités de sanctions. Les méthodes de travail doivent se conformer aux normes internationales en matière de procédure régulière.

Nous sommes fermement convaincus de la nécessité d'améliorer l'efficacité des sanctions de l'ONU en renforçant des procédures claires et équitables pour les régimes de sanctions, notamment en créant des mécanismes d'examen similaires à celui du Médiateur

pour le régime de sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

En outre, le Conseil doit prendre en compte l'efficacité des sanctions au fil de l'évolution des conflits et réagir en conséquence en examinant périodiquement et en suspendant, levant ou renforçant les mesures, selon qu'il conviendra.

En ce qui concerne les méthodes de travail des organes subsidiaires, y compris les comités de sanctions, une méthodologie transparente, ouverte et basée sur des preuves doit être suivie. Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour pour examen, ou report d'une demande d'inscription ou toute autre activité qui relève de la compétence des comités doit suivre une procédure écrite, et le membre qui fait la demande doit présenter les justifications nécessaires, afin de promouvoir la transparence et la responsabilité et de garantir la bonne tenue des dossiers. Cela permettrait également de maintenir la crédibilité des travaux des comités, et donc du Conseil.

Pour permettre au Conseil d'être à la fois agile et de promouvoir la transparence tout en prévenant les conflits, nous encourageons vivement le maintien d'un dialogue périodique ciblé avec les organisations régionales. Cela ne doit pas se limiter à des occasions spéciales, mais doit englober des questions d'actualité qui se posent, telles que l'échange de données d'expérience dans la gestion régionale de la pandémie. La collaboration avec les organisations régionales témoigne également de l'importance du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pour ce qui a trait à l'exécution du mandat du Conseil.

Sur cette note, les 10 membres élus rappellent que durant la visioconférence du Conseil sur les méthodes de travail qui s'est tenue le 15 mai 2020 (voir S/2020/418), le caractère crucial et urgent d'une réforme du Conseil de sécurité visant à refléter les réalités contemporaines a été souligné. Alors que le Conseil doit être plus efficace, représentatif, transparent, responsable et démocratique, il est le seul organe de l'ONU qui n'est pas doté d'une composition véritablement représentative. Le recours à la menace ou à l'emploi du veto continue également d'empêcher le Conseil d'agir sur des sujets vitaux.

Nous préconisons la retenue dans l'utilisation du veto, en particulier lorsqu'il s'agit de prévenir ou

de combattre des atrocités de masse – un objectif qui est au cœur du mandat du Conseil de sécurité. Ces déséquilibres doivent donc être corrigés.

Enfin, les 10 membres élus vous assurent, Monsieur le Président, de leur détermination à se montrer à la hauteur de la responsabilité qui leur a été confiée par les États Membres de l'ONU qui les ont élus, en s'acquittant efficacement du mandat du Conseil et en améliorant ses méthodes de travail.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour rendre hommage au professeur Edward Luck et à l'Ambassadeur Kenzo Oshima pour leur travail.

Je tiens en premier lieu à remercier Saint-Vincent-et-les Grenadines, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, pour sa brillante gestion des délibérations sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et pour avoir maintenu l'attention sur ce sujet important. Je remercie également les intervenantes qui ont pris la parole aujourd'hui de leurs idées stimulantes et de leurs observations.

Comme d'autres, le Royaume-Uni reconnaît tout ce qu'a fait le Conseil pour s'adapter aux circonstances difficiles au cours de l'année écoulée. Je tiens à rendre hommage à la Division des affaires du Conseil de sécurité pour le rôle qu'elle a joué à cet égard. Je conviens que l'adoption de méthodes de travail virtuelles a été porteuse de certains changements positifs.

Premièrement, j'ai été frappée par la facilité avec laquelle la technologie nous a permis de faire participer des acteurs plus divers sur le terrain – des acteurs de la société civile, des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et des jeunes –, comme nous l'avons fait durant notre présidence du Conseil en février. Comme l'ont souligné les 10 membres élus du Conseil, nous devons poursuivre de telles pratiques.

Deuxièmement, la tenue de débats virtuels au niveau des dirigeants a permis d'accroître la visibilité et le poids de questions qui préoccupent la communauté internationale, notamment les effets des changements climatiques sur la sécurité et la fragilité.

Nous devons toutefois nous montrer honnêtes avec nous-mêmes et admettre qu'il y a eu des points négatifs, qui ont limité la capacité du Conseil à s'acquitter de son mandat, et notamment à affronter les problèmes nouveaux. L'agilité ne signifie pas simplement la

capacité à se réunir ; elle suppose également de réagir aux nouveaux sujets de préoccupation, et nos méthodes de travail, comme l'ont souligné d'autres orateurs, nous en ont empêchés. Du fait des objections d'un seul membre du Conseil, le Conseil n'a pas tenu de réunions officielles par visioconférence depuis mars dernier.

Cela signifie qu'en l'absence des mécanismes procéduraux permettant de régler les différends, nous n'avons pas toujours été en mesure d'examiner de manière plus approfondie des questions nouvelles ou existantes ou d'appeler l'attention sur certaines questions et d'accroître leur visibilité lorsqu'il le fallait.

À l'avenir, nous devons reconstruire en mieux. J'appelle chacun d'entre nous à œuvrer collectivement à la réalisation de trois objectifs afin que le Conseil puisse continuer à s'acquitter de son mandat face aux nouveaux défis qui se posent à lui.

Premièrement, en ce qui concerne l'efficacité, le Conseil de sécurité s'acquitte au mieux de son mandat lorsqu'il règle les problèmes en se livrant à un débat interactif, en faisant œuvre d'analyse critique, en se remettant en question, en recherchant le consensus et en prenant des décisions qui font avancer les choses. Cela signifie parfois qu'il faut parler davantage en privé qu'en public, et aussi parfois qu'il faut aborder de nouvelles questions qui peuvent mettre certains mal à l'aise. Mais ce qui est primordial, c'est que nous traitions les risques de conflit avant qu'ils ne s'aggravent si nous voulons que le Conseil reste pertinent et efficace.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'efficacité, nous avons tous essayé de réaliser des progrès s'agissant de réduire le temps de parole au Conseil. Cependant, les séances qui durent longtemps, qui se fondent sur des déclarations préparées, sans faire avancer les questions, permettent rarement, voire jamais, de remplir le mandat du Conseil.

Troisièmement, en ce qui concerne la transparence, comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises ce matin, nous devons rester pertinents et connectés avec l'ensemble des Membres de l'ONU et le public. Nous devons, lorsque cela est possible, nous expliquer. Nous sommes donc favorables à ce que l'on fasse à nouveau appel régulièrement aux éléments destinés à la presse afin de favoriser la transparence et de faire entendre la voix du Conseil lorsque nous sommes d'accord.

Travailler avec un éventail diversifié d'intervenants est un moyen important de rester connecté, et nous

continuerons à promouvoir la participation de la société civile aux activités du Conseil.

Pour terminer, je me félicite de pouvoir entendre les membres du Conseil ainsi que les non-membres nous dire comment nous pouvons reconstruire en mieux. Alors que nous revenons dans la salle, nous avons l'occasion de remettre les compteurs à zéro afin de nous assurer que nous pouvons remplir notre mandat de manière crédible face aux défis du XXI^e siècle. Ne la gâchons pas.

M. de Rivière (France) : Je remercie la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour son action à la tête du Groupe de travail sur la documentation et les autres questions de procédure. Je tiens également à remercier M^{me} Sievers et M^{me} Landgren pour leurs analyses et leurs propositions.

Le Conseil de sécurité a su s'adapter à la crise sanitaire. Mais cette adaptation a eu un coût : nous avons dérogé à nos règles de procédure et porté atteinte au multilinguisme, qui est une valeur fondamentale de l'Organisation. Je me félicite donc qu'avec le retour en salle, le Conseil tienne désormais ses réunions publiques et ses consultations dans toutes les langues officielles. Nous devons maintenant renouer avec nos méthodes habituelles de travail. Cela implique en particulier d'en finir avec les réunions virtuelles. Le retour à la normale ne peut être que graduel, dans le contexte sanitaire actuel.

La France partage la volonté de réforme du Conseil et de ses méthodes de travail que les membres élus viennent d'exprimer. Elle est engagée en faveur de la réforme du Conseil de sécurité pour renforcer sa légitimité et son efficacité. Par ailleurs, elle a fait des propositions avec le Mexique pour la suspension volontaire et collective du recours au veto en cas d'atrocités de masse. Nous nous réjouissons que les cinq nouveaux membres élus vendredi dernier soutiennent cette initiative. Nous appelons tous les autres et, en particulier, les membres permanents à la rejoindre.

Nous avons œuvré avec tous nos partenaires pour une procédure de sélection du Secrétaire général transparente et prévisible. Nous sommes disposés à compléter la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 pour plus d'efficacité, de transparence et d'inclusivité. Les propositions de Saint-Vincent-et-les Grenadines permettront de progresser dans cette direction.

Mais notre travail de codification et de clarification ne doit pas se faire au détriment de la flexibilité. En

particulier, il convient de préserver la liberté pour tout État membre du Conseil de présenter un texte à tout moment sur tout sujet. La France n'est pas par principe opposée à la présidence d'organes subsidiaires par les membres permanents. Elle a d'ailleurs présidé le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés pendant quatre ans. Mais l'attribution des présidences d'organes subsidiaires aux membres élus permet une rotation régulière qui est utile pour éviter les blocages et pour créer des impulsions.

Nous devons mettre en œuvre les recommandations déjà agréées. La France s'y efforce avec l'ensemble de ses partenaires au Conseil. Avec mes collègues de l'Union européenne, l'Estonie et l'Irlande, nous avons établi des méthodes de travail communes pour nos présidences du Conseil de sécurité.

Nous nous attachons par ailleurs à associer les pays concernés à nos initiatives. Nous avons porté la question de la condamnation du coup d'État au Mali avec les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines (A3+1). Hier, des éléments à la presse ont été adoptés à l'initiative des A3+1 et de la France sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Nous travaillons de concert avec le Niger pour que le Conseil de sécurité soutienne les pays du Sahel dans leur lutte contre le terrorisme qui fait de nombreuses victimes civiles, comme cela a encore été récemment le cas au Burkina Faso. Nous continuons à travailler avec la Tunisie à la mise en œuvre de la résolution 2532 (2020) sur la maladie à coronavirus (COVID-19).

Au-delà de nos méthodes de travail, notre priorité doit être de veiller à l'efficacité du Conseil au quotidien. Nous sommes favorables à l'organisation de dialogues interactifs et de réunions selon le format Arria. Elles contribuent à éclairer le Conseil sur des enjeux importants. Mais ces réunions ne doivent pas cependant alourdir le programme de travail au détriment du temps nécessaire pour traiter les crises et elles ne doivent pas non plus devenir formelles.

Dans le même esprit, nous devons éviter qu'un excès de réunions publiques ne se fasse au détriment de la prise de décision. Or, nous passons trop de temps à présenter successivement nos positions nationales et trop peu de temps à travailler à des compromis et des actions communes. Les réunions publiques sont importantes, mais elles tendent à polariser les positions. Il convient donc de trouver un meilleur équilibre dont nous sommes encore assez loin.

Nous comptons sur la présidence du Groupe de travail et sur les présidences successives du Conseil de sécurité pour faire converger nos efforts dans cette direction. C'est ce à quoi nous nous efforcerons lors de notre présidence du Conseil de sécurité au mois de juillet.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenantes, M^{me} Loraine Sievers et M^{me} Karin Landgren, de leurs exposés très complets. Nous nous faisons l'écho des collègues qui ont rendu hommage au professeur Edward Luck et à l'Ambassadeur Kenzo Oshima pour leurs études sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous remercions également M^{me} Inga Rhonda King et toute la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines de leur déclaration, ainsi que de leur direction éclairée du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Depuis plusieurs années consécutives, le Conseil de sécurité examine ses méthodes de travail dans un format public, avec la participation d'une large représentation des États Membres de l'ONU. Nous notons que pour la deuxième année consécutive, ce débat se tient sous la présidence estonienne.

Nous reconnaissons qu'il importe de renforcer la coordination entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres. Nous sommes convaincus que le débat d'aujourd'hui, ainsi que l'évaluation externe de l'état actuel des choses, apportera une contribution particulière aux activités du Groupe de travail et lui fournira de nouvelles idées, étant entendu, bien sûr, que les méthodes de travail elles-mêmes et toute mesure visant à les modifier sont du ressort des membres du Conseil.

La question des méthodes de travail du Conseil de sécurité est très délicate. La Russie a toujours soutenu que tout changement à cet égard devrait viser à améliorer réellement l'efficacité et l'efficience avec lesquelles le Conseil s'acquitte de sa fonction première de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le recours à des initiatives mal conçues et non adaptées à la nature spécifique des travaux du Conseil non seulement ne contribue pas à l'obtention de résultats mais est, au contraire, souvent contre-productif.

Nous saluons les efforts déployés par la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous avons

pris note de son intention de modifier la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507, qui revêt une grande importance en tant que recueil des pratiques de travail du Conseil et est activement utilisée par les membres non permanents comme une référence sérieuse. Nous sommes prêts à apporter une aide globale à la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines dans ce travail minutieux. À cet égard, nous pensons qu'il convient de ne pas se presser inutilement. Les efforts dans ce domaine doivent être coordonnés et viser à réunir le consensus.

Nous notons l'intérêt croissant dont font preuve les membres non permanents du Conseil de sécurité pour les aspects procéduraires de ses activités. Cela contribue assurément à développer les meilleures pratiques pour les travaux du Conseil.

L'année 2020 s'est révélée une année difficile pour toute l'humanité. Le monde a été confronté à un défi nouveau et jusqu'alors inconnu : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les restrictions sanitaires et épidémiologiques qui en ont découlé ne pouvaient qu'affecter le travail de l'ONU, en particulier celui du Conseil de sécurité. Malgré les difficultés, toutefois, le Conseil de sécurité s'est montré capable de s'adapter à cette nouvelle situation de manière rapide et opportune. Des mesures spéciales temporaires ont été conçues pour assurer le déroulement ininterrompu de ses activités. Ce mode opératoire a été strictement respecté au cours des mois qui ont suivi.

À mesure de l'évolution de la situation à New York, et avec le début des phases de réouverture, la Russie a plaidé pour un retour rapide des membres en salle du Conseil, tout en prenant les précautions nécessaires. À cette fin, nous avons appuyé la tenue des premières séances en présentiel du Conseil de sécurité dans la salle du Conseil économique et social, sous la présidence allemande, en juillet dernier. Nous nous sommes basés sur le même principe pour notre propre présidence du Conseil en octobre 2020, qui s'est déroulée avec succès grâce au recours, pour la première fois, aux cloisons en plexiglass que nous voyons dans cette salle.

La pandémie de maladie à coronavirus nous a donné une excellente occasion d'apprécier le rôle important des discussions en face à face du Conseil sur les questions que la communauté internationale compte régler. Il est devenu évident qu'aucune autre méthode de travail ne peut remplacer les échanges en face à face entre les membres du Conseil. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Nous notons avec satisfaction le retour progressif à des activités normales en salle du Conseil. Nous sommes d'avis que le format de visioconférence utilisé pour les travaux du Conseil de sécurité pendant toute l'année 2020 et une partie de l'année 2021 n'avait vocation à fonctionner que de manière temporaire et dans des circonstances d'urgence. Comme cela avait été convenu lors de son introduction, les réunions tenues dans ce cadre ne peuvent être considérées comme des séances officielles du Conseil de sécurité, que ce soit sur le plan de la procédure, du droit ou de la logique. Il s'ensuit que nous ne voyons pas la nécessité d'institutionnaliser ces mesures provisoires. Si une crise semblable à celle de l'année dernière venait à se reproduire, nous avons la solution, qui est exposée dans les lettres des présidents du Conseil de sécurité, auxquelles nous pouvons toujours revenir.

Nous ne nions pas que les visioconférences ont leurs avantages, et nous pouvons continuer à les utiliser pour des réunions informelles. Ce format permet notamment d'élargir considérablement le cercle de ceux qui peuvent fournir au Conseil des informations essentielles à la prise de décision. Je fais référence aux mécanismes dont le Conseil dispose dans sa boîte à outils, comme les dialogues interactifs et les réunions organisées selon la formule Arria. Nous sommes convaincus que ces formats ne devraient être utilisés que pour sensibiliser les membres du Conseil aux questions figurant à l'ordre du jour du Conseil. Dans le même temps, nous ne sommes pas favorables à une réorganisation hybride, lourde de conséquences juridiques graves et imprévisibles pour le Conseil de sécurité et l'ONU tout entière.

Nous continuons d'appeler l'attention sur la surabondance de documents du Conseil. Chaque année, le Conseil de sécurité produit plusieurs centaines de documents. La valeur ajoutée de certains d'entre eux est, hélas, discutable. La micro-gestion excessive des résolutions, fréquemment observée, n'aide pas non plus. Nous sommes convaincus que les produits finaux du Conseil de sécurité doivent être concis, clairs, compréhensibles et, surtout, orientés vers l'action.

Ces dernières années, la pratique consistant à examiner des questions thématiques au Conseil est devenue plus fréquente, notamment celles qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, relèvent de la compétence de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes de l'Organisation. Cela enfreint la division bien établie du travail et détourne le Conseil de

l'exécution des tâches prioritaires pour lesquelles il peut et doit prendre des décisions concrètes.

Dans le cadre d'une répartition équitable des responsabilités au sein du Conseil de sécurité, une attention particulière doit être accordée à l'attribution des responsabilités informelles de rédaction. Nous avons toujours plaidé en faveur de l'élargissement du cercle des rédacteurs, et ce, avant tout aux membres non permanents. À cet égard, nous sommes guidés par l'interprétation exposée dans la note 507, qui énonce que tout membre du Conseil peut être un rédacteur et qu'il peut y avoir plusieurs co-rédacteurs. Les membres du Conseil ne doivent pas considérer certains pays ou même certaines régions comme leur pré carré, ni s'imposer en mentor sur une question donnée. Nous sommes prêts à des échanges constructifs avec les membres du Conseil de sécurité sur cette question.

Nous rappelons également, une fois de plus, qu'il est inadmissible d'assujettir les travaux du Conseil à des délais artificiels. Ce n'est un secret pour personne que les dates d'adoption de la majorité des résolutions du Conseil de sécurité sont déjà connues lorsque le Conseil s'accorde sur le programme de travail mensuel. Néanmoins, nombre de projets continuent d'être soumis avec un retard injustifié, ce qui ne leur permet pas d'être évalués intégralement par des experts et les empêche de faire l'objet de consultations constructives.

On a parfois l'impression que les rédacteurs agissent ainsi délibérément, en partant du principe que, faute de temps, leurs collègues ne remarqueront pas les éléments problématiques de ces textes. La formulation des résolutions du Conseil de sécurité est parfois modifiée quelques minutes avant le vote. Il en résulte des produits bancals qui ne tiennent pas compte des préoccupations des membres du Conseil de sécurité et donnent des instructions peu claires au Secrétariat.

Tout cela nous semble inacceptable. Nous entendons combattre ces subterfuges tactiques. Nous n'excluons pas qu'à terme, nous soyons également contraints d'évaluer l'efficacité du travail des rédacteurs à l'aune de ces paramètres.

La question des visites du Conseil a également été soulevée. Nous sommes favorables à la reprise de cette pratique utile. Les visites permettent aux membres du Conseil de sécurité non seulement d'être entendus, mais aussi de se faire une idée de ce qui se passe sur place et de s'entretenir avec les principales parties prenantes

d'une situation inscrite à l'ordre du jour du Conseil. C'est important pour nous tous, sans exception.

Cela dit, le Secrétariat doit également comprendre que l'absence de certains États lors des missions du Conseil peut être perçue comme un signal politique. C'est pourquoi nous pensons que les missions impliquant le Conseil tout entier sont optimales. Quant aux visites virtuelles et hybrides, il est peu probable qu'elles permettent d'atteindre les objectifs fixés pour un déplacement.

Enfin, puisque la question du veto a été abordée aujourd'hui, je voudrais souligner que nous pensons qu'il ne s'agit pas là des méthodes de travail mais plutôt de la pierre angulaire de toute l'architecture du Conseil de sécurité ; cette question est essentielle pour parvenir à des décisions équilibrées du Conseil et garantir leurs chances d'être mises en œuvre de la meilleure manière possible.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir rendu hommage à Edward Luck et à Kenzo Oshima. Tous deux ont apporté des contributions inégalées à l'Organisation des Nations Unies. J'ai connu Ed personnellement de nombreuses années durant et j'ai eu le grand honneur de participer avec lui à des discussions consacrées au travail du Conseil de sécurité – le plus souvent devant des étudiants –, au cours desquelles Ed corrigeait avec tact et fermeté mon interprétation des questions de procédure, et il avait toujours raison.

Je tiens à remercier les intervenantes de leurs exposés avisés. Nous savons gré à l'Ambassadrice King de son leadership dans la conduite de discussions productives et pragmatiques au sein du Groupe de travail informel sur la documentation et autres questions de procédure. Mes remerciements vont également à Loraine Sievers pour son exposé éclairant. Cette spécialiste de la procédure du Conseil de sécurité fait véritablement autorité sur le sujet et, à la Mission des États-Unis, nous consultons fréquemment son ouvrage. C'est très agréable de la revoir. Nous avons apprécié l'exposé bien pensé de Karin Landgren, ainsi que le travail dont elle et son équipe s'acquittent pour offrir à la communauté du Conseil de sécurité les informations que propose l'organisation Security Council Report.

Le Conseil de sécurité a persévéré pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en adoptant des méthodes novatrices visant à maintenir la

continuité, afin de pouvoir remplir ses fonctions vitales. Plus important encore, le Conseil de sécurité a adopté et mis en œuvre un processus de correspondance écrite pour l'adoption de ses résolutions. Grâce à cette mesure essentielle, le Conseil de sécurité s'est assuré d'être en mesure de renouveler les mandats de maintien de la paix et les résolutions de sanctions et de répondre aux crises du moment, notamment la pandémie de COVID-19 elle-même.

Le Conseil de sécurité a également pu se réunir virtuellement grâce au système de visioconférence. Ce recours aux technologies de visioconférence a permis au monde de constater que le Conseil de sécurité continuait d'entendre des exposés, de débattre et de jouer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Néanmoins, les États-Unis sont préoccupés par le fait que ces débats virtuels ne sont pas considérés comme des séances officielles du Conseil de sécurité. Et parce qu'il ne s'agit pas de séances officielles du Conseil de sécurité, le règlement intérieur provisoire du Conseil ne s'applique pas. Ainsi, en raison des objections d'un membre du Conseil au début de la pandémie, depuis plus d'un an le Conseil ne fonctionne pas d'une manière qui soit conforme à son règlement intérieur provisoire et ne tient pas de « séances ». Depuis près d'un an et demi, le Conseil n'a donc pu organiser de vote sur aucune décision de procédure, même lorsqu'une grande majorité de ses membres auraient appuyé la décision en question.

Dans les articles 2 et 3, les règles fondamentales en vertu desquelles le Président du Conseil convoque une séance du Conseil ont été battues en brèche au cours des 18 derniers mois. Cet état de fait n'est pas acceptable et nous estimons que les membres du Conseil de sécurité doivent y remédier, même une fois que cette terrible pandémie sera derrière nous, afin d'établir une base juridique et procédurale solide au cas où le Conseil de sécurité serait une fois de plus dans l'impossibilité de se réunir en présentiel à l'avenir.

Après tout, l'Assemblée générale a adopté une décision d'urgence (décision 75/520 de l'Assemblée générale) pour pouvoir voter électroniquement sur les résolutions au cas où elle ne pourrait se réunir en personne. Le Conseil de sécurité devrait pouvoir adopter une décision de procédure établissant que les réunions virtuelles sont bien des séances du Conseil de sécurité, et que le règlement intérieur provisoire du Conseil s'applique.

Pour terminer, nous tenons à remercier sincèrement le Secrétariat, en particulier la Division des affaires du Conseil de sécurité, les interprètes de l'ONU et l'équipe d'appui technique, pour leur travail acharné tout au long de la pandémie. Les efforts inlassables et essentiels qu'ils ont déployés en coulisses ont permis au Conseil de continuer à fonctionner – et la communauté internationale leur doit sa reconnaissance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice King, qui va répondre aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M^{me} King (*parle en anglais*) : Je vous remercie de me donner l'occasion d'ajouter quelques observations.

Premièrement, je tiens à remercier M^{me} Sievers et M^{me} Landgren de leurs réflexions perspicaces, qui ne manqueront pas d'inspirer les discussions du Comité sur les méthodes de travail. Je remercie également mes collègues de leurs observations critiques durant ce débat. Il est clair que nous voulons tous que le Conseil de sécurité fonctionne de manière optimale.

Il convient de répéter que les débats publics, qui sont les séances phares du Conseil de sécurité, reste une occasion indispensable de dialoguer avec tous les Membres de l'ONU. Au cours de l'année écoulée, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a remis en question la qualité de ce dialogue. Néanmoins, la résilience du Conseil n'a pas faibli. Ainsi, le Conseil est parvenu à adapter de manière novatrice ses méthodes de travail pour maintenir, et dans certains cas renforcer, ce dialogue.

Bien que nous n'ayons pu tenir le présent débat public sous sa forme habituelle, avec la présence physique des autres États Membres, la volonté de la présidence d'encourager la présence du Conseil de sécurité dans la salle est louable. Nous espérons que le prochain débat public sur les méthodes de travail se tiendra avec les membres du Conseil et les autres États Membres réunis dans cette salle afin de poursuivre ces discussions importantes. Dans l'intervalle, j'attends avec intérêt de lire les interventions écrites des États Membres en vue de renforcer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Je termine en rappelant les paroles du regretté professeur Edward C. Luck durant le dernier exposé qu'il a présenté à cet organe en mai 2020 (voir S/2020/418), dans lequel il a rappelé au Conseil – et comme l'a rappelé le Président tout à l'heure – qu'il faudra « déterminer si

ces mesures sont appliquées pleinement et fidèlement ». Il a également dit :

« Comme nous l'avons constaté avec plusieurs éléments du processus basé sur la note 507, il n'est pas toujours facile ou rapide de traduire des paroles consensuelles en actes. Certaines tournures de phrase semblent ambiguës, imprécises ou se prêtent à diverses interprétations – en d'autres termes, elles sont diplomatiques. La responsabilité première du suivi des résultats incombe aux membres du Conseil, mais les observateurs extérieurs ne doivent pas relâcher leur attention durant cette phase de consolidation » (S/2020/418, annexe 3).

Je tiens à redire, dans ce contexte, que nous accueillons favorablement les déclarations écrites de l'ensemble des États Membres. L'engagement et la sagesse du professeur Luck nous manqueront, mais son héritage restera, j'en suis sûre. Puisse-t-il reposer dans une paix éternelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} King des clarifications qu'elle a apportées.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Sievers, qui va répondre aux commentaires et aux questions formulés.

M^{me} Sievers (*parle en anglais*) : Je souhaite me faire l'écho de ce qu'a dit l'Ambassadrice King concernant l'importance de ces débats publics annuels sur les méthodes de travail. J'estime que cette fois-ci en particulier, après avoir connu des conditions si inhabituelles au cours de l'année écoulée, un certain nombre de déclarations portent un regard très nouveau sur la manière dont le Conseil de sécurité mène ses activités. Je pense que nous sommes tous convaincus que nous n'allons pas revenir au fonctionnement d'avant.

Une des choses qui m'ont frappée dans les commentaires entendus aujourd'hui est que le rôle de la présidence a été considéré comme essentiel durant la période transitoire de la pandémie. À cet égard, des suggestions intéressantes ont été faites en vue de continuer à renforcer le rôle du Président ou de la Présidente, non seulement à titre individuel, mais en coopération avec les autres présidences.

Je tiens également à saluer le travail du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. En l'état actuel, si on compte les paragraphes de la note parue sous la cote S/2017/507 et les huit notes présidentielles adoptées à la

fin de 2019, 154 paragraphes doivent faire l'objet d'un examen attentif. Cela représente énormément de travail et c'est un effort coûteux. Dans le même temps, le Groupe de travail informel tente d'aller de l'avant. Je pense que nous pouvons tous admettre, dans une certaine mesure, que les questions faciles ont été réglées et que le Groupe doit maintenant s'attaquer aux aspects plus épineux.

Je tiens également à dire ma gratitude pour les aimables paroles qui m'ont été adressées concernant mon exposé et mon livre, *The Procedure of the UN Security Council* (La procédure du Conseil de sécurité de l'ONU).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Sievers des clarifications qu'elle a apportées.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Landgren, qui va répondre aux commentaires et aux questions formulés.

M^{me} Landgren (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à m'associer aux nombreux sentiments de tristesse qui ont été exprimés à la suite du décès de l'Ambassadeur Oshima, avec qui j'avais présenté un exposé au Conseil de sécurité l'année dernière.

Je trouve très encourageantes les nombreuses références entendues concernant la nécessité d'optimiser en permanence les méthodes de travail grâce à un processus continu plutôt que périodique. Un orateur a parlé d'établir de manière formelle des méthodes de travail qui soient à l'épreuve des pandémies. De nombreux orateurs ont souligné qu'il était important de dialoguer et de tenir les autres informés des activités du Conseil – les autres États Membres, bien sûr, mais aussi le public en général. Nous avons entendu plusieurs recommandations à cet effet. Si je puis en ajouter une, c'est de rappeler que le Conseil a la possibilité de se réunir en-dehors de New York. Si c'est effectivement le moment de souligner l'importance du multilatéralisme et le rôle que joue le Conseil ou de mettre l'accent sur une région, un pays ou une organisation régionale en particulier, on se rappellera toutefois que le Conseil a utilisé cette option par le passé – à Addis-Abeba, à Panama, à Genève et à Nairobi – mais pas depuis 2004. Puisque un certain nombre de méthodes de travail utiles auxquelles le Conseil avait eu recours par le passé ont été mentionnées, celle-ci pourrait être ajoutée à la liste et examinée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Landgren des clarifications qu'elle a apportées.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier une fois de plus tous les participants qui se sont joints à nous aujourd'hui. Je tiens également à remercier les États Membres suivants, qui ont pour l'heure envoyé des déclarations écrites sur le sujet du présent débat :

Argentine, Autriche, Brésil, Chili, Chypre, El Salvador, Italie, Japon, Koweït, République islamique d'Iran et Singapour. Nous espérons en recevoir d'autres. Les déclarations reçues d'ici la fin de la journée seront consignées dans un document regroupant les déclarations soumises au titre de la présente séance.

La séance est levée à 11 h 30.